

Réunion extraordinaire
17 juin 1980

Le dix sept juin, mil neuf cent quatre vingt à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Ollary, Maire.

Présents - M^{rs} Ollary, Ferret, Bordenon, Gouédo, Faure, Mazzière, Violette, Durouard.

Absents - M^{rs} Philippeau, Joseph, Chivaud.

Date de convocation : 10 juin 1980

Secrétaire de séance : M^r Faure.

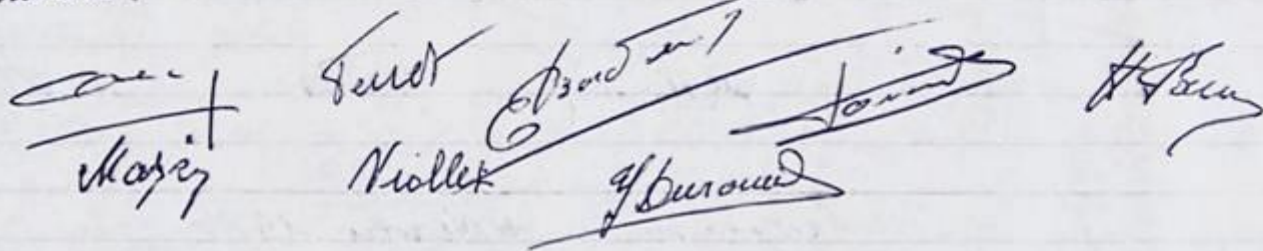
Aménagement de la fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait un exposé sur les décisions qui doivent être prises en matière de fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'en tenir à l'application de la loi en ce qui concerne les abattements de taxe d'habitation ;
- la Taxe Professionnelle : la cotisation sera fixée par rapport à la valeur locative moyenne, au taux prévu en l'absence de délibération du conseil.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et au susdits. Ont signé les membres présents.



 Ollary, Ferret, Bordenon, Gouédo, Faure, Mazzière, Violette, Durouard.